

SIRR

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA RÉGION DE RAMBOUILLET

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des eaux usées

Exercice 2014

Sommaire

Faits marquants de l'exercice	3
Caractéristiques techniques du service	4
Caractéristiques générales du service de traitement des eaux usées	4
Performance du système épuratoire	4
Evolution des volumes traités sur la station de traitement des eaux usées depuis 2009	5
Production de boues	6
Production de sous-produits de traitement	8
Prix du service public de traitement des eaux usées	9
Tarification du service de traitement des eaux usées	9
Durée d'extinction de la dette	10
Projets à venir sur la station de traitement des eaux usées de la Guéville	11
Gestion temps de pluie	11
Rejets non conformes à l'arrêté de 1994	11
Synthèse des indicateurs.....	12

Faits marquants de l'exercice

Ce rapport présente les indicateurs techniques et financiers du service de traitement des eaux usées pour l'exercice 2014 conformément au décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Le Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet est un syndicat mixte chargé du traitement des eaux usées collectées sur les communes de Rambouillet, Gazeran et Vieille Eglise en Yvelines. Cette station a une capacité de traitement de 46 316 équivalents-habitants (EH). Une fois traitées, les eaux sont rejetées dans la rivière de la Guéville.

Le Comité Syndical a été renouvelé après les élections municipales de mars 2014. Il a été installé le 23 mai 2014. Le nouveau Président est Monsieur Michel LHEMERY, délégué de la Ville de Rambouillet. 4 vice-présidents assistent le Président dans sa mission : Madame Isabelle BEHAGHEL, déléguée de la commune de Vieille-Eglise-En-Yvelines, déléguée au contrôle budgétaire, Monsieur Emmanuel SALIGNAT, délégué de la commune de Gazeran, délégué aux relations extérieures, Monsieur Raymond POMMET, délégué du SIASY, délégué au suivi de la gestion administrative, financière et juridique de la compostière, Monsieur Jean-Claude LEYMARIE, délégué de la commune de Rambouillet, délégué au suivi de la station de traitement des eaux usées de la Guéville.

L'exploitation de la station de traitement des eaux usées de la Guéville est réalisée par la société Veolia Eau depuis le 22 mars 2010 pour une durée de 10 ans.

Une non-conformité de 42.3% des rejets de la station dans le milieu naturel a entraîné des alertes des services de l'état et des demandes de mise en conformité de la station.

Depuis juillet 2012, les boues produites sur la station de traitement des eaux usées sont externalisées en totalité par la société SEDE Environnement vers les filières de valorisation en compostage et production de biogaz. Le taux de boues évacuées selon des filières conformes en 2014 est de 100 %.

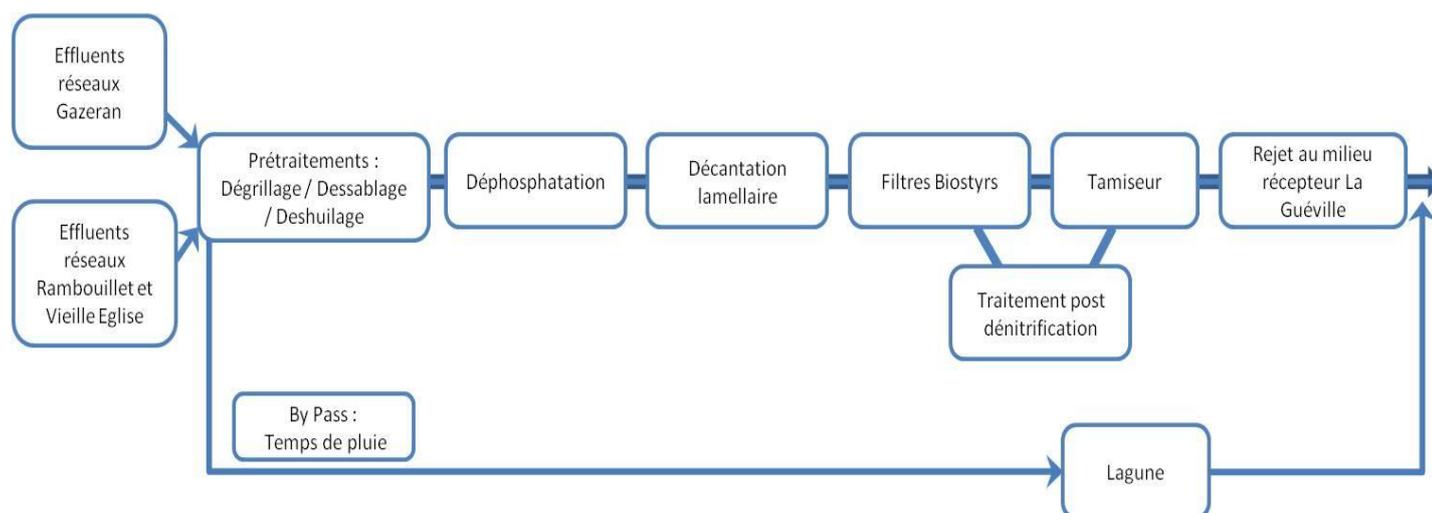
Le prix de la redevance de traitement des eaux usées était de 1,63 € TTC/m³ au 1er janvier 2014, sur la base d'une consommation de 120 m³ par an, soit 1,48 € HT/m³.

Caractéristiques techniques du service

Caractéristiques générales du service de traitement des eaux usées

La station de traitement des eaux usées a été conçue dans les années 1960 puis a évolué lors de différentes phases de travaux afin d'améliorer son fonctionnement. Sa capacité de traitement est aujourd'hui de 46 316 équivalents-habitants (EH).

La station de traitement des eaux usées reçoit les effluents collectés sur les communes de Vieille Eglise en Yvelines, Gazeran et Rambouillet. L'exploitation est réalisée par Veolia. Le synoptique de fonctionnement de la station est le suivant :



Performance du système épuratoire

Les performances du système épuratoire sont les suivantes :

- Conformité des équipements d'épuration (capacité du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution) : 100 %
- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les stations de traitement des eaux usées) : 100 %
- Conformité des performances des équipements d'épuration (nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral de 1994 par rapport au nombre total de bilans) : 57,7%

Evolution des volumes traités sur la station de traitement des eaux usées depuis 2009

En 2014, 2 336 034 m³ d'effluents ont été comptabilisés en entrée de station et 2 453 663 m³ ont été traités.

L'écart entre les volumes en entrée et en sortie de la station est dû à une non-conformité du débitmètre d'entrée qui a été amplifié par l'absence de comptage des effluents provenant de Gazeran et du centre d'étude zootechnique.

Les volumes de temps de pluies, qui passent par le By-pass, étaient comptabilisés par un équipement obsolète et non conforme qui est actuellement hors service. Aussi, un dispositif de mesure provisoire est en place depuis juillet 2013 afin de mesurer les débits en entrée de la lagune. Cette mesure est sous-traitée au laboratoire CEREMA.

Ainsi, une moyenne de 6 400 m³ / jour d'effluents a été traitée en station. Le débit maximum traité sur la station au cours de l'année 2014 est de 10 917 m³ / jour.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de la charge entrante sur le système de traitement depuis 2009 :

	2009	2 010	2 011	2 012	2013	2014
Volumes entrés sur la station (m³)	2 032 361	2 104 107	1 823 528	2 399 023	2 523 382	2 336 034
Volumes By pass (m³)	218 194	286 869	402 311	ND	143 302*	254 538
Volumes traités (m³)	1 994 913	2 439 508	2 231 746	2 415 095	2 630 142	2 453 663

* : Mesuré sur la période Juillet-Décembre 2013

Les débits moyens traités sur la station sont en adéquation avec la capacité hydraulique de la station. Cependant, lors des épisodes de temps de pluies, les apports d'eaux pluviales provenant des réseaux unitaires de la ville de Rambouillet sont supérieurs à la capacité hydraulique de la station. Ainsi, lors des périodes de temps de pluie, une forte proportion des eaux est by-passée en entrée de station et repart au milieu naturel sans traitement.

Rendement épuratoire de la station d'épuration et Auto surveillance

Le rendement épuratoire de la station est l'indicateur représentatif de l'abattement de la charge polluante entre l'entrée et la sortie de la station d'épuration.

La prescription des rejets sont définies dans l'arrêté préfectoral de janvier 1994 :

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Flux max bilan (kg/j)	720,00	120,00	-	80,00	120,00	-
Concentration max bilan (mg/l)	90,00	15,00	-	10,00	15,00	2,00

Les valeurs des paramètres en sortie de traitement sont établies sur la base de 52 bilans d'auto surveillance journaliers disponibles. La qualité des rejets en 2014 est la suivante :

	DCO	DBO ₅	MES	NTK	NGL	Pt
Nombre de bilans réalisés	52	27	52	27	27	27
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	2602	1046	1323	317,5	322,4	36,3
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	490,4	131,7	139,7	102,7	125,4	9,8
Rendement moyen annuel (%)	81	87	89	68	61	73
Concentration moyenne annuelle de sortie (mg/l)	66	18	19	13,8	16,9	1,3

Ainsi les niveaux de rejet en DBO₅ et en azote ne sont pas conformes à l'arrêté du 11 janvier 1994, qui fixe les normes de rejet de la station de traitement des eaux usées de la Guéville.

Production de boues

En raison de la fermeture du site de compostage en juillet 2012, le SIRR a défini une nouvelle filière de traitement des boues pour sa station de traitement des eaux usées. Les boues pâteuses issues de la station sont séchées sur site par centrifugation afin d'obtenir des boues avec une siccité de 31,24%. Ces boues sont ensuite stockées puis transportées par l'entreprise Sede Environnement pour être valorisées en filière de compostage ou de biogaz.

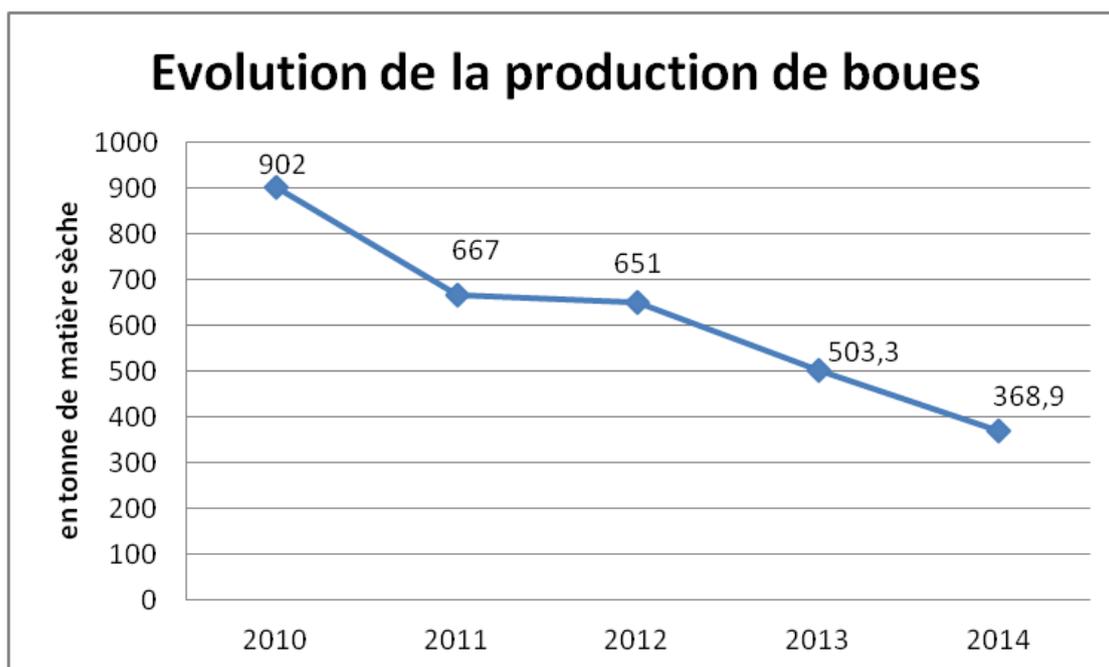
Pour l'année 2014, la production des boues a été de 1180,89 tonnes brutes représentant environ 368,9 tonnes de matières sèches.

Le tableau ci-dessous décrit la répartition de la valorisation des boues produites sur la station :

	Matières sèches (T)	Siccité (%)
Compostage	282,4	30,76
Unité de méthanisation	86,5	32,93

Les analyses réalisées sur ces boues montrent leur conformité au regard de la réglementation en vigueur (éléments-traces métalliques et composés traces organiques) pour permettre leur valorisation agricole. 100% des boues issues de la station sont conformes à la réglementation en 2014.

Le graphique suivant présente l'évolution de la production de boues sur la station au cours des dernières années :



Production de sous-produits de traitement

Les sous-produits issus de la phase de pré-traitement sur la station sont acheminés en centre de stockage de déchets. L'évolution de l'évacuation de ses sous-produits depuis 2014 est décrite dans le tableau ci-dessous :

Sous-produits	2011	2012	2013	2014
Refus de dégrillage (tonnes)	49	47,9	49	63
Sables (tonnes)	58	64	52	67
Graisses (m ³)	0	5,5	0	6,5

Les graisses ne sont enlevées qu'une année sur deux sur le site, sans occasionner de gênes olfactives.

Prix du service public de traitement des eaux usées

Tarification du service de traitement des eaux usées

Le Comité syndical fixe annuelle le montant de la part syndicale à payer par les abonnés sur la base de la consommation annuelle d'eau potable. Le prix du traitement des eaux usées est défini au m³ d'eau consommé par les abonnés. La facturation est commune au service d'eau potable et au service de collecte des eaux usées par le biais de la facture d'eau envoyé semestriellement par les délégataires de service public d'eau potable des villes de Rambouillet, Vieille Eglise en Yvelines et Gazeran. Les délégataires de service public de l'eau potable reversent, après paiement des abonnés, la surtaxe liée au traitement des eaux usées au Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet.

Depuis le 1er janvier 2014, le service d'assainissement bénéficie d'un taux de TVA réduit à 10% au lieu du taux normal de 20% appliqué les années précédentes.

La part syndicale du prix pour le traitement des eaux usées a diminué au 1er janvier 2014. Ainsi, au 1er janvier 2014, le prix de la redevance pour le traitement des eaux usées est de 1,63 € TTC/m³.

Les redevances perçues par le Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet sont de 2 452 116 € en 2014 (contre 2 635 963 € en 2013).

Le tableau suivant présente l'analyse comparée de factures d'eau sur une base de consommation de 120 m³ entre les années 2013 et 2014 :

	Montants		Variations
	1 ^{er} janvier 2013	1 ^{er} janvier 2014	2013 /2014
Traitement des eaux usées			
Part syndicale sur 120 m ³ traités	206,4	177,6	- 13,95 %
TVA (7% en 2013 ; 10% en 2014)	14,45	17,76	22,9 %
Total TTC du prix du traitement des eaux usées pour une consommation de 120 m ³	220,85	195,36	- 11,54 %
Prix ramené au m ³ , pour une consommation moyenne de 120 m ³ (référence INSEE)	1,84	1,63	- 11,41 %

Durée d'extinction de la dette

L'état de la dette au 31 décembre de l'année 2014 est présenté dans le tableau suivant :

	Au 31 décembre 2014
Montant de l'encours au 31/12	7 686 171 €
Montant des intérêts	289 156 €
Montant des annuités	670 166 €
Durée d'extinction de la dette	14,8 ans
Epargne brute annuelle	2 080 822 €

Projets à venir sur la station de traitement des eaux usées de la Guéville

Gestion temps de pluie

Lors d'épisodes pluvieux, la capacité de traitement de la station ne permet pas de traiter toutes les eaux usées qui arrivent en entrée de station. Ces eaux sont à l'heure actuelle by-passées et rejetées dans la lagune, sans traitement. Cela entraîne des problèmes de pollution du milieu naturel. Des études concernant l'augmentation de la capacité de traitement de la station ainsi que la création d'un bassin de rétention seront réalisées afin de permettre de diminuer le nombre de déversements non traités au milieu naturel.

Rejets non conformes à l'arrêté de 1994

Une étude de diagnostic du fonctionnement de la station a été lancée fin 2014. Cette étude permettra de connaître les capacités globales de traitement sur la station, de réaliser une campagne de mesure des débits en entrée de station et de déterminer la capacité de traitement de chaque ouvrage présent sur la station en vue d'améliorer sa capacité de traitement par tout temps (temps sec et temps de pluie).

Synthèse des indicateurs

		Valeur 2014
	Indicateurs descriptifs des services	
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	368,9
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1.63 €
	Indicateurs de performance	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	57.7%
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	14.8